

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2017- 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENT EXCUSE : Emmanuel GINET ➔ **procuration à Frédéric GIROUD**

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2017

Noël CATHELIN est élu secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

M. le Maire communique aux conseillers municipaux les situations budgétaires au 29/09/2017 des budgets : principal, assainissement, eau potable.

Il revient aux conseillers d'en prendre connaissance et de formuler, si besoin, leurs réflexions et/ou leurs questionnements lors de la prochaine séance du conseil municipal.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Demande d'aide financière

La demande d'aide financière présentée par un collège de Lagnieu pour un voyage scolaire n'a pas reçu de réponse favorable.

3-2 Installation d'abris bus

La municipalité s'efforce à régler les problèmes d'implantation et certaines réticences de riverains.

3-3 Chéquier jeunes

M. le Maire informe l'assemblée de la mise en place par le Département, d'un chéquier jeunes pour des accès gratuits à des activités culturelles.

Rendez-vous sur **lecture.ain.fr**

3-4 RPI – Regroupement Pédagogique Intercommunal

M. le Maire informe l'assemblée des contacts établis avec les services de l'Education Nationale pour la création d'un RPI avec les communes de Marchamp et Innimond.

IV – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

4-1 Tableau des effectifs

Par délibération le conseil municipal, prenant en compte l'avis favorable du Comité Technique, adopte le nouveau tableau des effectifs qui définit, notamment, la suppression des postes.

4-2 Formations

L'adjoint technique nouvellement recruté a été inscrit pour suivre les formations conduite tracteur > à 50 CV avec les équipements utilisés sur la commune.

V – URBANISME

5-1 Révision POS / PLU

M. le Maire communique aux conseillers municipaux le compte rendu de la réunion du 10 août 2017 avec les hypothèses de travail portant sur 2 scénarii (hypothèse haute avec 6 ha en extension et une hypothèse moyenne avec 3 ha en extension).

M. le Maire et les membres élus du groupe de travail informent l'assemblée des points principaux abordés lors de la réunion du 28 septembre et portant sur la suite du travail sur le zonage.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

VI – VOIRIE – RESEAUX – TRAVAUX DIVERS

6-1 Signalétique

Le groupe de travail signalétique a étudié :

- La pose de panneaux indiquant la présence/proximité des commerces peu visibles des rues principales (Les riverains sollicités pour pouvoir « recevoir » ces panneaux sur leurs murs ont donné leur autorisation – La Municipalité et les commerçants concernés les remercient).
- Des solutions pour mieux indiquer la ferme de Naray qui accueille des groupes d'écoliers venant en cars.
- La possibilité d'implanter un RIS totem (Relais Information Service) avec localisation des services et plan de la commune.

Le RIS est envisagé sur un terre-plein en bordure de la RD19 en venant de Port de Groslée, en concertation avec la CCPA qui étudie également une signalétique pour indiquer les entrées sur le nouveau territoire, élargi, de la CCPA.

6-2 Travaux réalisés

- Balayage de l'ensemble des rues de la commune par un camion-balai-aspirateur.
- Mise en œuvre de points à temps (goudronnage) sur les points de voirie endommagée.

6-3 Travaux à réaliser

- Sur le « périmètre sensible » du réseau d'eaux pluviales curage et passage caméra
- Faucardage (coupe des roseaux) des lagunes des stations d'épuration.
La recherche d'entreprises avec des équipements appropriés est en cours.
- Les coûts des travaux de réhabilitation des rampes de distribution/répartition des stations du Creux et de Pré Seigneu ont été revus à la hausse pour un montant total de 47 500 € HT.
Suite à la délibération un dossier de demande de subvention va être adressé au Département et à l'Agence de l'Eau.
- Elagage des arbres de l'espace public (tilleuls du Champ de Foire, platanes place de la Mairie, érables du bâtiment des associations, marronniers place de la Poste, chêne vers le cabinet médical)
Coût 5100 € TTC avec la prestation broyage et évacuation.
- Installation très prochainement du panneau d'affichage contre le mur du jardin de la cure, pour communication sur les évènements,

6-4 Redevance d'occupation du Domaine Public Provisoire (RODPP)

Par délibération le conseil municipal instaure la redevance pour l'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

6-5 Règlements des services de l'eau potable et de l'assainissement

De nouvelles versions de ces 2 règlements, prenant en compte les dernières évolutions de réglementations, sont en cours de rédaction.

VII – BATIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX

7-1 Salle polyvalente

Une nouvelle intervention pour des travaux d'étanchéité sur la toiture/terrasse de la salle polyvalente est à entreprendre.

Coût prévisionnel 3700 € HT pour la partie à traiter.

7-2 Eglise

Sur l'installation de chauffage par air diffusé datant d'environ 30 ans, il y a lieu de procéder, selon les premières observations, à la vérification de l'étanchéité de l'échangeur thermique du générateur d'air chaud et au remplacement du conduit de fumée du générateur d'air chaud.

Coût prévisionnel 2024 € TTC.

7-3 Accessibilité des ERP

Les dossiers finalisés, avec le concours du prestataire requis seront transmis aux différents services concernés : DDT service accessibilité – SDIS – UDAP (ex ABF) pour le dossier église.

Vu les difficultés rencontrées sur le dossier de la salle polyvalente pour intégrer des sanitaires handicapés dans les volumes et configurations des locaux existants, en tenant compte de l'usage de l'espace, il a été demandé à la DDT, service accessibilité, une dérogation pour reporter la transmission de ce dossier sur 2018. Demande acceptée.

7-4 Bâtiments du Champ de Foire

Vu la nécessité pour les services techniques de la commune de disposer de locaux appropriés en espace et en fonctionnalité, la municipalité entreprendra la reprise des locaux actuellement dévolus à d'autres usagers.

Des travaux de réhabilitation/remplacement de certains portails seront à réaliser.

VIII – CCPA

Points à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 28 septembre.

8-1 Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations)

La compétence GEMAPI sera exercée à compter du 1^{er} janvier 2018 par la CCPA.

Pour financer cette compétence obligatoire GEMAPI, il sera instauré sur le territoire de la CCPA une taxe, dite taxe Gemapi, d'environ 6 € par habitant DGF (par rapport au plafond légal de 40 € par habitant).

8-2 Gestion de l'Office de Tourisme Pérouges – Bugey – Plaine de l'Ain – Evolutions envisagées

Il a été rappelé l'importance de la compétence tourisme pour le territoire et pour la CCPA, qui permet de contribuer à un développement équilibré de ce territoire. Des projets d'envergure ont été identifiés (Verticales, Pérouges, Maison du Petit Prince, ViaRhôna...)

Un travail compliqué pour installer la structure de l'OT PBPA, fonctionnant selon le mode associatif, a été réalisé depuis le début de l'année. Toutefois le constat de la difficulté de la gestion au quotidien nécessite de réfléchir à un autre statut, pour être plus efficient, plus professionnel ; avec l'embauche d'un directeur ou d'une directrice notamment.

L'orientation vers la création d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) prévaut aujourd'hui.

Une réflexion sur la place des socio-professionnels et des bénévoles dans une nouvelle structure est à mener.

8-3 CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 septembre 2017 a fixé les AC (Attributions de Compensations) à 224.058,33 € dont 126.524,76 € pour les AC liées à la fiscalité et 97.533,56 € pour les AC liées aux transferts de compétence.

8-4 Trail So Bugey

L'OT PBPA a validé le transfert du nom de la manifestation Trail SO BUGHEY et du logo/charte graphique, ainsi que l'utilisation du nom pour la dénomination de l'association – SO BUGHEY – nouvellement créée à Lhuis et dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture.

8-5 Atelier numérique

Démarrage prévu sur Serrières-de-Briord sur les très proches semaines – par groupe de 10 (6 seniors + 4 autres demandeurs) les mercredis de 9h00 à 12h00.

S'adresser en Mairie de Serrières-de-Briord : Tél 04.74.36.70.04

IX – SIVOM Chartreuse de Portes

9-1 Finances

Suite à la dissolution de la CCRCP les soldes de trésorerie, de FCTVA, de fonds de concours et de subvention, ont été versés, par le Trésor Public, sur le budget du SIVOM. Soit un montant exceptionnel de 430.661,01 €.

9-2 Collège de Briord

Du retard a été pris suite à des problèmes de mise en œuvre du béton, haut de gamme, pour la réalisation des murs. Situation à suivre.

9-3 Boucle ViaRhôna Groslée - Lhuis - Villebois

Réunion de présentation de l'étude de faisabilité de la boucle locale : lundi 2 octobre à Serrières-de-Briord.

9-4 TAP

La rentrée des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) s'est bien déroulée. L'équipe de salariés, motivée, continue de s'investir malgré les incertitudes sur son avenir.

Une réflexion sera à mener, en temps utile, sur l'avenir de ces activités.

X – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

10-1 Chasse sur la commune de Lhuis

- Considérant les multiples tentatives de médiation qui n'ont pu aboutir, M. le Préfet de l'Ain a pris des arrêtés fixant les plans de chasse pour la saison 2017/2018 sur les communes de Lhuis, Groslée-Saint-Benoît et Briord.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une audience se tiendra au Tribunal Administratif de Lyon mardi 3 octobre.
Audience pour traiter les requêtes (du 17/10/2014 et du 27/03/2015) de M. Jean Trichon et de l'Echo de Roche Corbière contre la commune de Lhuis.

10-2 Déneigement

Pour disposer d'une capacité supplémentaire de déneigement, lors d'épisodes neigeux importants, la commune avait établi une convention avec un auto-entrepreneur.

Celui-ci ayant informé le Maire de ne plus poursuivre cette activité, la commune envisage d'établir une nouvelle convention avec un agriculteur qui pourrait avoir recours à un salarié par le biais d'un contrat TESA.

10-3 Elagage des plantations privées (RAPPEL)

Il est constaté sur les voies communales et les chemins ruraux que de plus en plus de plantations privées avancent sur l'emprise publique.

Il est rappelé que les propriétaires ont l'obligation de couper les branches et les racines des arbres, bosquets, haies qui avancent sur l'emprise publique, afin que la sûreté et la commodité de passage soient assurées.

Il est rappelé que dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le Maire procèderait à l'exécution forcée des travaux la commune doit faire supporter les frais afférents à ces travaux aux propriétaires négligents (art L2212-2-2 CGCT).

Des mises en demeure ont été adressées à des propriétaires ayant manqué à leurs obligations.

XI DIVERS

11-1 Cérémonie du 11 novembre 2017

Déroulement selon le principe habituel.

Pas d'exposition cette année, sur la Grande Guerre.

Pour l'année 2018, l'équipe municipale envisage de travailler à une exposition, à la hauteur de la célébration du centenaire de la signature de l'Armistice.

11-2 Journées Européennes du patrimoine 2018

Il est envisagé par la Municipalité d'assurer sur notre commune des visites portant sur notre patrimoine local.

Un groupe de travail sera constitué début de l'année

11-3 Déploiement des compteurs Linki

Le calendrier communiqué par ENEDIS indique que le déploiement sur Lhuis se fera de décembre 2020 à mai 2021.

Lien : <https://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous>

11-4 Bibliothèque – Lecture publique

Le Département a adopté un nouveau plan de développement des bibliothèques avec comme objectif le développement d'une politique de lecture publique et des bibliothèques dans les communes liées par une convention au Département – ce qui est le cas de la commune de LHUIS –

Les modalités de partenariat entre le Département et la commune ou EPCI seront actualisées à partir de janvier 2018.

Dans cette perspective, M. le Maire et des élus rencontreront prochainement les bénévoles assurant le fonctionnement de la bibliothèque locale pour définir un mode de fonctionnement adapté au nouveau contexte à venir.

11-5 Divagation de chats, en nombre

Pour faire suite aux alertes des services de la Mairie, les services vétérinaires du Département et un représentant de la MSA sont venus sur les lieux faire les constats d'usage.

Les conclusions seront adressées, par les voies des différents services de l'Etat, au Procureur de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Compte-rendu co rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Relevés des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau potable sera réalisé par les employés communaux du 6 au 17 novembre. Il est rappelé que l'accès aux compteurs devra être assuré.

Rappel

L'association SEIN VULBAS EN ROSE informe qu'elle étend son action par la création d'une structure proposant des activités adaptées et de soins de supports à toute personne touchée par le cancer, en cours de traitement ou en rémission, ainsi qu'aux proches.

Cette structure, implantée à Saint-Vulbas, souhaite pouvoir répondre aux besoins des habitants des communes du canton de Lagnieu.

Contacts :

- www.seinvulbasenrose.fr
- Mairie de Saint-Vulbas – Tél 04.74.61.52.09
- contact@seinvulbasenrose.fr